

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 07

Procurations : 03

Convocation : 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BATAILLE Anne, Mme BALANGER Murielle, Mme BERGES Danielle, Mme CAMPOY Marina, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René et Mme PROFFIT France.

Absent(s) : Mme DA COSTA Noria.

Procuration(s) : Mme PAJOT Christine donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Mme REDO Fabienne donne procuration à Mme PROFFIT France.

Mme SOLA Sylvie donne procuration à M LAVILLE René.

Mme EL HOUR Hayat a été nommée secrétaire de séance.

09 / 2022 - OBJET : REPAS DES AINES

Monsieur le Président propose d'offrir un repas pour les aînés de la commune âgées de 70 ans et plus le vendredi 16 décembre 2022 à l'Espace Força Real. Les accompagnants de personnes à mobilité réduite ainsi que les conjoints âgés de moins de 70 ans seront invités à ce repas,

Il est également proposé d'offrir le repas à domicile pour les administrés concernés n'ayant pas la possibilité de se déplacer.

Le repas sera, en partie, réalisé et servi par les membres et bénévoles du CCAS,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration accepte les modalités proposées ci-dessus pour l'organisation du repas des aînés le 16 décembre 2022 et mandate Monsieur le Président à engager toutes les dépenses et signer les devis associés à cette manifestation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,
Le 4 novembre 2022,

Le Président,
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20221103-092022/DE
Date de télétransmission : 04/11/2022
Date de réception préfecture : 04/11/2022

